

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 6 juillet 2022

Délibération
N° 22.098.1

En exercice ... 37
Présents 23
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION-CADRE D'ADHÉSION À LA MISSION
« ASSISTANCE AU RECRUTEMENT » ENTRE LA DOMITIENNE
ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'HÉRAULT - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 6 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Frédéric FABRE (représenté par madame Brigitte SOULET), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Serge PESCE (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 6 juillet 2022

**Convention-cadre d'adhésion à la mission « assistance au recrutement » entre La Domitienne et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault –
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-38 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 10 juin 2022 ;

Vu le projet de convention-cadre d'adhésion à la mission « assistance au recrutement » entre La Domitienne et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) ;

Considérant d'une part, que le recrutement des agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, est de plus en plus technique, et d'autre part, que l'expérience et la compétence du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, dans les ressources humaines, serait utile à La Domitienne et ce en vue des futurs recrutements ;

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article L452-38 du Code général de la fonction publique, a développé au service des collectivités et des établissements publics du département des prestations facultatives notamment, l'assistance au recrutement dont la mission peut être proposée en 4 phases :

- phase 1 : définition du besoin,
- phase 2 : sélection des candidatures,
- phase 3 : entretien de recrutement,
- phase 4 : clôture du recrutement ;

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose à La Domitienne une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, autant que de besoin, à ce service de prestation en utilisant le formulaire de demande « de conseil et assistance au recrutement » ;

Considérant que cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre de la prestation assistance au recrutement et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention-cadre d'adhésion à la mission « assistance au recrutement » entre La Domitienne et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Certifié affiché sur le site internet de La Domitienne le : **18 JUL. 2022**



REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com